

# De la formation pour favoriser l'emploi

Vous avez besoin de mettre à jour vos compétences, d'en acquérir de nouvelles pour vous maintenir en emploi, pour obtenir un emploi ou pour vous replacer ?

Si vous êtes admissible à la mesure de Formation de la main-d'œuvre, vous pourriez recevoir une allocation d'aide à l'emploi ainsi que le remboursement des frais liés à votre activité de formation.

## Qui est admissible ?

Seules les personnes présentant un risque de chômage prolongé et à qui une formation permettra d'obtenir un emploi.

Pour être admissible, il faut de plus :

- avoir quitté les études à temps plein depuis au moins 24 mois (sauf exception);
- remplir toutes les conditions d'admission au programme ou à l'établissement répondant au besoin de formation;
- avoir la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente, ou avoir obtenu une lettre d'acceptation de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

## Combien de temps faut-il consacrer à cette démarche ?

Les activités de formation doivent être à temps plein.

Pour savoir où se trouve votre centre local d'emploi, visitez [emploiquebec.net](http://emploiquebec.net) ou composez le 1 888 643-4721.

## Comment obtenir cette aide ?

Vous devez d'abord rencontrer un agent ou une agente de votre centre local d'emploi (CLE) pour une entrevue d'évaluation.

Compte tenu de votre situation, des besoins du marché du travail et des priorités d'Emploi-Québec établies dans chaque région, il se pourrait qu'une activité de formation ne soit pas la solution la plus appropriée dans votre situation.

Cependant, d'autres services vous sont offerts pour vous aider à trouver un emploi.

## Pour plus d'information

Visitez [emploi.quebec.net](http://emploi.quebec.net) ou rendez-vous à votre CLE.

*Le Québec est responsable des mesures actives d'emploi et de certaines fonctions du service national de placement financées par le Compte d'assurance-emploi du Canada.*

# Du soutien pour créer votre emploi

Vous aimeriez créer votre propre entreprise ou devenir travailleur ou travailleuse autonome ? Si vous êtes admissible à la mesure Soutien au travail autonome, vous pourriez obtenir une aide financière pour élaborer votre plan d'affaires et fonder votre entreprise, ou pour créer votre emploi.

## Qui est admissible ?

- Les prestataires de l'assurance-emploi.
- Les prestataires de l'assistance-emploi.
- Les personnes sans emploi et sans soutien public du revenu.
- Les travailleurs et travailleuses à statut précaire.

La mesure Soutien au travail autonome doit être la solution qui vous permettra d'obtenir un emploi et d'intégrer le marché du travail.

## Votre projet peut-il être soutenu ?

Pour que vous puissiez obtenir de l'aide, votre projet :

- doit être viable;
- doit répondre à un besoin du milieu;
- ne doit pas faire une concurrence déloyale aux entreprises semblables du même territoire.

## Combien de temps faut-il consacrer à cette démarche ?

La réalisation de votre projet doit être votre principale activité.

## Quelle est la durée de l'aide ?

Au maximum 52 semaines.

## Qui offre cette aide ?

- Les centres locaux d'emploi (CLE);
- Les centres locaux de développement (CLD);
- Les organismes accrédités par les CLD pour soutenir l'entrepreneuriat.

**Pour savoir où se trouve votre centre local d'emploi, visitez [emploiquebec.net](http://emploiquebec.net) ou composez le 1 888 643-4721.**

## Pour plus d'information

Visitez [emploiquebec.net](http://emploiquebec.net) ou rendez-vous à votre CLE.

*Le Québec est responsable des mesures actives d'emploi et de certaines fonctions du service national de placement financées par le Compte d'assurance-emploi du Canada.*

# Une aide qui vous ouvre des portes

Vous avez de la difficulté à intégrer le marché du travail? Si vous êtes admissible à la mesure Subventions salariales, vous pourriez :

- profiter d'un atout intéressant pour obtenir un bon emploi,
- ou
- acquérir une expérience de travail, devenir plus autonome et développer des compétences en vue d'obtenir par la suite un emploi durable.

## Qui est admissible ?

Les prestataires de l'assurance-emploi.

Les prestataires de l'assistance-emploi.

Les personnes sans emploi et sans soutien public du revenu.

## Quelle est la durée de l'aide ?

L'aide est généralement accordée pour une période allant jusqu'à 30 semaines, mais peut se prolonger jusqu'à 52 semaines au besoin.

## Comment obtenir cette aide ?

Vous devez d'abord rencontrer un agent ou une agente de votre centre local d'emploi (CLE), qui verra avec vous quelle est la meilleure façon de vous aider à obtenir un emploi.

## Pour plus d'information

Visitez [emploiquebec.net](http://emploiquebec.net) ou rendez-vous à votre CLE.

**Pour savoir où se trouve votre  
centre local d'emploi, visitez  
[emploiquebec.net](http://emploiquebec.net) ou composez  
le 1 888 643-4721.**

*Le Québec est responsable des mesures actives d'emploi et de certaines fonctions du service national de placement financées par le Compte d'assurance-emploi du Canada.*

# Un coup de pouce pour bien débuter dans votre nouvel emploi

Vous venez d'obtenir un emploi et vous avez besoin d'acheter de nouveaux outils, du matériel de bureau ou des vêtements? Si vous êtes admissible à la mesure Supplément de retour au travail, vous pourriez recevoir une somme de 500 \$ qui vous aidera à assumer les dépenses liées à votre entrée sur le marché du travail.

## Quel genre d'emploi faut-il occuper?

Pour avoir droit au supplément, vous devez occuper un emploi :

- qui vous procure un revenu équivalant à au moins 30 heures par semaine au taux du salaire minimum;
- qui est assurable au sens de la Loi sur l'assurance-emploi, c'est-à-dire un emploi qui fait l'objet de cotisations à l'assurance-emploi.

## Qui est admissible?

- Les prestataires de l'assurance-emploi.
- Les prestataires d'un programme d'aide financière de dernier recours.
- Les personnes qui ont été admissibles à l'assurance-emploi au cours des trois dernières années.
- Les personnes qui, au cours des cinq dernières années, ont bénéficié d'un congé parental reconnu par le programme d'assurance-emploi ou en vertu du Régime québécois d'assurance parentale.
- Les personnes qui participent au programme Alternative jeunesse.

Pour être admissible, il faut, au cours des 12 derniers mois :

- ne pas avoir travaillé ;

OU

- avoir peu travaillé, c'est-à-dire avoir obtenu un revenu de travail inférieur à ce que représente la rémunération correspondant à 427 heures de travail au taux du salaire minimum en vigueur (revenu brut).

**Pour savoir où se trouve  
votre centre local d'emploi,  
visitez [emploiquebec.net](http://emploiquebec.net) ou  
composez le 1 888 643-4721.**

## **Vous n'avez pas droit à ce supplément :**

- si vous fréquentez à temps plein un établissement d'enseignement ;
- si vous recevez une prestation de remplacement du revenu d'un autre organisme gouvernemental québécois, par exemple la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) ou la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) (sauf exception) ;
- si vous participez déjà à une mesure ou à un programme d'aide à l'emploi, à l'exception de la mesure Service d'aide à l'emploi ;
- si vous avez déjà reçu le Supplément de retour au travail au cours des 12 derniers mois ;
- si vous avez obtenu un emploi financé, en tout ou en partie, par des mesures ou des programmes gouvernementaux d'aide à l'emploi.

## **Si vous êtes admissible, comment obtenir cette aide ?**

Communiquez avec votre centre local d'emploi (CLE) dès que vous obtenez votre nouvel emploi.

Vous aurez à remplir un formulaire de demande et à fournir une preuve d'embauche. Ne tardez pas : **vous devez présenter votre demande dans les 45 jours civils suivant votre entrée en fonction.**

## **Pour plus d'information**

Visitez [emploiquebec.net](http://emploiquebec.net) ou rendez-vous à votre CLE.

*Le Québec est responsable des mesures actives d'emploi et de certaines fonctions du service national de placement financées par le Compte d'assurance-emploi du Canada.*

# Bien se préparer pour trouver le bon emploi

Vous souhaitez retourner sur le marché du travail? Si vous êtes admissible à la mesure Projet de préparation à l'emploi, vous pourriez participer à un projet qui vous permettra de :

- développer les compétences personnelles nécessaires pour décrocher un travail ou vous maintenir en emploi;
- mieux connaître le marché du travail;
- réaliser une recherche d'emploi;
- faire un stage en entreprise;
- prendre part à des activités de production en milieu de travail (dans une entreprise d'insertion).

## Qui est admissible?

Les prestataires de l'assurance-emploi.

Les prestataires de l'assistance-emploi.

Les personnes sans emploi et sans soutien public du revenu.

Les personnes qui rencontrent des difficultés importantes par rapport à l'emploi.

## Combien de temps faut-il consacrer à cette démarche?

En moyenne 20 heures par semaine.

## Quelle est la durée de l'aide?

L'aide peut s'échelonner sur plusieurs semaines.

## Qui offre cette aide?

Des organismes sans but lucratif spécialisés dans le domaine de la main-d'œuvre et de l'employabilité.

## Pour plus d'information

Visitez [emploiquebec.net](http://emploiquebec.net) ou rendez-vous à votre centre local d'emploi (CLE).

**Pour savoir où se trouve votre centre local d'emploi, visitez [emploiquebec.net](http://emploiquebec.net) ou composez le 1 888 643-4721.**

*Le Québec est responsable des mesures actives d'emploi et de certaines fonctions du service national de placement financées par le Compte d'assurance-emploi du Canada.*

# De l'aide pour votre recherche d'emploi

Vous êtes en recherche d'emploi ? Si vous êtes admissible à la mesure Service d'aide à l'emploi, vous pourriez :

- assister à des séances d'information sur le marché du travail;
- recevoir des conseils d'orientation et de choix de carrière;
- participer à des activités d'aide à la recherche d'emploi (du type club de recherche d'emploi) et à des activités d'aide au placement.

## Qui est admissible ?

Les prestataires de l'assurance-emploi.

Les prestataires de l'assistance-emploi.

Les personnes sans emploi et sans soutien public du revenu.

Les personnes en emploi ou aux études qui ont besoin de services d'aide à l'emploi.

## Quelle est la durée de l'aide ?

Selon vos besoins, mais généralement moins de 180 heures.

## Qui offre cette aide ?

Des organismes soutenus par Emploi-Québec.

## Pour plus d'information

Visitez [emploiquebec.net](http://emploiquebec.net) ou rendez-vous à votre centre local d'emploi (CLE).

**Pour savoir où se trouve votre  
centre local d'emploi, visitez  
[emploiquebec.net](http://emploiquebec.net) ou composez  
le 1 888 643-4721.**

*Le Québec est responsable des mesures actives d'emploi et de certaines fonctions du service national de placement financées par le Compte d'assurance-emploi du Canada.*

# Des emplois pour les étudiants et les étudiantes

Le Placement étudiant répond aux besoins en main-d'œuvre étudiante de la fonction publique québécoise, des entreprises privées et des municipalités. Son fonctionnement s'apparente à celui de tout autre service de placement et de recrutement de personnel.

Dans le site du Placement étudiant, vous avez accès à Placement en ligne, un service qui vous permet de publier des candidatures et de consulter des offres d'emploi ou de stages rémunérés.

## Placement en ligne

En publiant vos candidatures étudiantes, soit des résumés de votre curriculum vitae, vous offrez vos services à des milliers d'employeurs du secteur privé et vous vous inscrivez du même coup dans la banque de candidatures pour occuper un poste dans la fonction publique tout au long de l'année. Vous pouvez y travailler à temps plein pendant l'été et à temps partiel (jusqu'à un maximum de 14 heures par semaine) pendant une session d'étude. Dans Placement en ligne, vous pouvez consulter les offres d'emploi d'étudiant dans la fonction publique. Cependant, pour avoir l'occasion d'occuper un tel emploi, vous devez obligatoirement publier vos candidatures étudiantes et les maintenir actives.

Vos candidatures, une fois publiées, pourront également être consultées par tous les employeurs. Grâce à Placement en ligne, vous pouvez aussi consulter rapidement des offres d'emploi et de stage rémunérés qui correspondent à votre profil. Pour saisir toutes les occasions de trouver un emploi ou un stage, consultez régulièrement Placement en ligne. De plus, en inscrivant des « Alertes-Emploi! », vous pouvez recevoir par courrier électronique, tous les jours ou une fois par semaine, les nouvelles offres qui correspondent à vos critères. À partir de Placement en ligne, vous pouvez aussi accéder à de l'information sur un métier ou une profession en cliquant sur l'hyperlien IMT en ligne.

**Pour savoir où se trouve le  
centre local d'emploi de votre région,  
visitez [emploiétudiant.qc.ca](http://emploiétudiant.qc.ca) ou  
composez le 1 888 643-4721.**

Si vous avez besoin d'aide pour publier vos candidatures ou pour chercher un emploi, vous pouvez joindre le Centre d'assistance au placement au 1 866 640-3059.

### **Vous n'avez pas accès à Internet ?**

Si vous cherchez un emploi, le centre local d'emploi (CLE) de votre région met à votre disposition des ordinateurs pour vous donner accès aux services en ligne d'Emploi-Québec.

### **Pour plus d'information**

Visitez [emploiudiant.qc.ca](http://emploiudiant.qc.ca) ou rendez-vous au CLE de votre région.

*Le Québec est responsable des mesures actives d'emploi et assume certaines des fonctions du Service national de placement financées par le Compte d'assurance-emploi du Canada.*

# Pour se brancher sur l'emploi

Vous voulez connaître les perspectives d'emploi d'un métier ou d'une profession ? Consulter les offres d'emploi de la région où vous aimeriez travailler ?

Dans le site Web d'Emploi-Québec, à l'adresse **emploiquebec.net**, vous avez accès à deux outils de choix :

- **IMT en ligne** pour obtenir toute l'information sur le marché du travail;
- **Placement en ligne** pour faciliter votre recherche d'emploi.

Ces services en ligne gratuits sont mis à votre disposition 24 heures sur 24 et augmentent vos chances de trouver un emploi rapidement. Profitez-en !

## IMT en ligne

IMT signifie « information sur le marché du travail ».

En consultant **IMT en ligne**, vous pourrez prendre des décisions plus éclairées à partir d'une information fiable et à jour, entre autres, sur :

- les tâches, la rémunération et les perspectives d'emploi de plus de 500 métiers et professions;
- les métiers et professions les plus en demande actuellement dans chaque région du Québec;
- les exigences des employeurs.

IMT en ligne vous permet de consulter des données propres à chaque région. Vous y trouvez aussi de l'information sur la formation nécessaire pour exercer un métier ou un profession et sur les établissements d'enseignement qui offrent cette formation. De l'information par secteur d'activité est également disponible.

Pour savoir où se trouve votre centre local d'emploi, visitez **emploiquebec.net** ou composez le **1 888 643-4721**.

## Placement en ligne

Grâce à **Placement en ligne** vous pouvez publier vos candidatures, c'est-à-dire des résumés de votre CV, chercher des offres d'emploi et consulter rapidement celles qui correspondent à votre profil. De plus, en inscrivant des « Alertes-emploi! », vous pouvez recevoir par courriel, tous les jours ou une fois par semaine, les nouvelles offres d'emploi qui correspondent à vos critères. À partir de Placement en ligne, vous pouvez aussi accéder à de l'information sur un métier ou une profession en cliquant sur l'hyperlien IMT en ligne.

Si vous avez besoin d'aide pour publier vos candidatures ou faire une recherche d'emploi, vous pouvez joindre le centre d'assistance au placement au 1 866 640-3059.

## Vous n'avez pas accès à Internet ?

Si vous cherchez un emploi, votre centre local d'emploi (CLE) met à votre disposition des ordinateurs pour vous donner accès aux services en ligne d'Emploi-Québec.

## Pour plus d'information

Visitez [emploi.quebec.net](http://emploi.quebec.net) ou rendez-vous à votre CLE.

*Le Québec est responsable des mesures actives d'emploi et de certaines fonctions du service national de placement financées par le Compte d'assurance-emploi du Canada.*

# Au carrefour de l'emploi : la salle multiservice

Vous aimeriez vous informer sur le marché du travail? Vous cherchez un endroit où vous pourriez préparer votre curriculum vitæ? Chaque centre local d'emploi (CLE) est équipé d'une salle multiservice accessible aux personnes qui désirent intégrer ou réintégrer le marché du travail. Cette salle contient toute une gamme d'outils qui faciliteront votre recherche d'emploi.

## Que trouverez-vous dans nos salles multiservices?

- De la documentation, notamment sur le marché du travail de votre région, les métiers et les professions en demande, les compétences recherchées par les employeurs, l'évolution de l'emploi dans les divers secteurs d'activité économique, les conditions d'embauche dans votre région et dans l'ensemble du Québec.
- Des téléphones, des télécopieurs, des ordinateurs, des imprimantes et des photocopieurs pour communiquer avec d'éventuels employeurs ou encore pour préparer votre curriculum vitæ ou vos lettres de présentation.
- Des babillards affichant les postes vacants, les cours de perfectionnement, les services offerts dans votre collectivité, des conseils pratiques sur la recherche d'emploi, etc.
- Des présentoirs contenant, entre autres, des dépliants sur les mesures et services d'Emploi-Québec.

Dans une salle multiservice, vous pouvez également consulter les offres d'emploi et afficher votre candidature dans les sites de recherche d'emploi comme Placement en ligne, un des services gratuits d'Emploi-Québec.

**Attention. L'utilisation des ordinateurs est un service très en demande!**

**Demandez au personnel du CLE quelles sont les heures où vous avez le plus de chances d'avoir accès à un ordinateur.**

## Pour plus d'information

Visitez [emploiquebec.net](http://emploiquebec.net) ou rendez-vous à votre CLE.

**Pour savoir où se trouve votre  
centre local d'emploi, visitez  
[emploiquebec.net](http://emploiquebec.net) ou composez  
le 1 888 643-4721.**

*Le Québec est responsable des mesures actives d'emploi et de certaines fonctions du service national de placement financées par le Compte d'assurance-emploi du Canada.*

# Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi

Vous cherchez à acquérir une première expérience de travail au Québec dans votre métier ou dans votre profession? Si vous êtes admissible au Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME), votre futur employeur pourrait profiter d'une aide financière pouvant couvrir :

- une partie de votre salaire (à l'exclusion des avantages sociaux), pendant une période **maximale** de 30 semaines, pour vous permettre d'acquérir une expérience en milieu de travail;
- le salaire qu'il versera à la personne chargée de vous accompagner pendant les 13 premières semaines, jusqu'à concurrence de 60 heures;
- la mise en place d'activités particulières ou l'adaptation de ses outils de gestion des ressources humaines;
- les dépenses engagées directement pour vous former et pour adapter vos compétences au contexte de travail nord-américain, jusqu'à un maximum de 60 heures de formation.

## Qui est admissible au programme?

Les personnes qui n'ont jamais occupé un emploi dans leur métier ou leur profession au Québec sont admissibles au programme à condition :

- d'avoir obtenu la résidence permanente depuis moins de cinq ans;
- ou**
- d'appartenir à une minorité visible, qu'elles soient nées au Canada ou à l'étranger.

## Comment participer au programme?

Communiquez avec le centre local d'emploi (CLE) de votre région.

**Pour savoir où se trouve votre  
centre local d'emploi, visitez [emploiquebec.net](http://emploiquebec.net)  
ou composez le 1 888 643-4721.**

# Les personnes handicapées et le marché du travail

Afin de faciliter l'embauche et le maintien en emploi des personnes handicapées, Emploi-Québec met à votre disposition différents moyens pour vous aider :

- à déterminer vos objectifs professionnels;
- à accéder à l'information sur le marché du travail;
- à participer à des activités de formation;
- à chercher et à obtenir un emploi.

## **Le centre local d'emploi (CLE) de votre région vous offre...**

### **- Un service adapté à vos besoins**

Nous faisons appel à une conseillère ou à un conseiller d'un service spécialisé de main-d'œuvre reconnu dans votre région pour vous accompagner dans votre démarche d'intégration en emploi.

Nous pouvons financer l'adaptation de l'équipement et du matériel nécessaires pour que vous puissiez participer à une activité de formation.

### **- De l'aide pour obtenir un emploi**

Afin de vous aider à obtenir un emploi, nous pouvons :

- offrir à l'entreprise qui vous embauche une subvention salariale permettant de limiter l'impact que pourraient avoir vos incapacités par rapport à l'occupation de votre emploi;
- accorder à l'employeur un soutien financier pour adapter votre poste de travail et l'équipement que vous utiliserez et pour rendre votre milieu de travail accessible;
- fournir des services d'accompagnement par une ou un spécialiste pour faciliter vos démarches auprès d'un employeur éventuel et pour conseiller celui-ci au sujet de l'encadrement particulier dont vous pourriez avoir besoin.

Pour être admissible à cette aide, les incapacités découlant de votre déficience doivent être significatives et persistantes et vous rendre susceptible de rencontrer des obstacles dans l'accomplissement de vos activités courantes.

**Pour savoir où se trouve  
votre centre local d'emploi,  
visitez [emploi.quebec.net](http://emploi.quebec.net) ou  
composez le 1 888 643-4721.**

## **Vous êtes en mesure d'occuper un emploi?**

La mesure *Contrat d'intégration au travail* favorise l'embauche et le maintien en emploi des personnes handicapées dans un milieu de travail standard.

Un employeur en mesure de vous offrir l'encadrement nécessaire et de collaborer au suivi de votre dossier pourrait recevoir une subvention permettant de répondre aux besoins qui découlent de vos incapacités.

Le poste offert doit être un poste vacant ou nouvellement créé, temporaire ou permanent. La durée de la semaine de travail doit varier entre 12 et 40 heures, en fonction de votre potentiel ou des besoins de l'employeur.

## **Vous éprouvez des difficultés d'adaptation importantes à un milieu de travail standard?**

Grâce au *Programme de subventions aux entreprises adaptées*, des entreprises reconnues par Emploi-Québec offrent des emplois à des personnes handicapées pour qui le milieu de travail standard n'est pas adapté. Vous pourrez ainsi trouver un emploi adapté à vos besoins pour lequel une formation de base et un environnement de travail adéquats sont assurés. Ces emplois ne requièrent généralement aucun diplôme ni qualification, ni même d'expérience pertinente.

Le soutien est accordé directement à l'entreprise adaptée sous la forme d'une subvention salariale. Il a une durée variable selon les cas et peut même être offert à long terme. La contribution globale d'Emploi-Québec permet à l'entreprise d'assurer des emplois rémunérés aux personnes handicapées et d'apporter les mesures d'adaptation que nécessitent leurs incapacités.

## **Vous n'êtes pas en mesure d'occuper un emploi à court ou à moyen terme?**

Si vous n'êtes pas en mesure d'occuper un emploi à court ou à moyen terme, nous pouvons faciliter votre participation à des activités communautaires. Ces activités vous aident à acquérir ou à maintenir des habiletés, des comportements ou des attitudes qui augmentent vos possibilités d'intégrer le marché du travail.

## **Pour plus d'information**

Visitez [emploiquebec.net](http://emploiquebec.net) ou rendez-vous au CLE de votre région.

*Le Québec est responsable des mesures actives d'emploi et de certaines fonctions du Service national de placement financées par le Compte d'assurance-emploi du Canada.*

# Le marché du travail, c'est pour vous aussi!

Vous êtes à la recherche d'un emploi, mais vous avez toujours l'impression que les autres ont une longueur d'avance sur vous? Détrompez-vous, Emploi-Québec peut vous aider à prendre votre place sur le marché du travail.

## **Vous avez 45 ans ou plus?**

La formation est un bon moyen de demeurer sur le marché du travail plus longtemps, ou de changer de carrière. Vous pouvez apporter beaucoup à un employeur en transmettant vos compétences à des plus jeunes, ou en mettant à jour vos connaissances. Emploi-Québec a adopté une stratégie à l'intention des travailleuses et des travailleurs de 45 ans et plus. Vous pouvez la consulter dans [emploiquebec.net](http://emploiquebec.net).

## **Vous devez choisir une carrière?**

IMT en ligne (information sur le marché du travail) est l'outil qu'il vous faut pour guider vos recherches et vous orienter vers une formation débouchant sur un métier d'avenir. Vous y trouverez tout ce qu'il faut savoir sur les métiers et professions offrant les meilleures perspectives d'emploi. Pour faire le bon choix, consultez [emploiquebec.net](http://emploiquebec.net) et cliquez sur IMT en ligne.

## **Vous êtes une femme?**

Saviez-vous que beaucoup de secteurs, souvent méconnus, peuvent vous offrir des emplois très intéressants? Si vous voulez découvrir des avenues auxquelles vous n'aviez pas pensé, consultez le guide *J'y suis, j'y reste*, dans [emploiquebec.net](http://emploiquebec.net). Les métiers traditionnellement masculins sont des options qui méritent réflexion.

**Pour savoir où se trouve votre  
centre local d'emploi, visitez  
[emploiquebec.net](http://emploiquebec.net) ou composez  
le 1 888 643-4721.**

## **Vous êtes une personne handicapée ?**

Dites-vous que l'accès au marché du travail est possible. Votre CLE vous renseignera sur les programmes pouvant faciliter vos démarches. Plusieurs organismes financés par Emploi-Québec sont en mesure de vous offrir des services spécialisés.

## **Pour plus d'information**

Visitez [emploiquebec.net](http://emploiquebec.net) ou rendez-vous à votre CLE.

*Le Québec est responsable des mesures actives d'emploi et de certaines fonctions du service national de placement financées par le Compte d'assurance-emploi du Canada.*

# Des idées plein la tête?

Vous avez un projet qui vous tient à cœur ou une idée de génie? Grâce à Jeunes volontaires, vos ambitions pourraient se réaliser. Si vous êtes admissible, vous pourriez obtenir de l'aide-conseil et un budget de fonctionnement pour :

- acquérir une expérience valorisante qui facilitera votre intégration au marché du travail;
- accroître vos compétences, votre créativité et votre autonomie;
- enrichir vos connaissances;
- vérifier vos intérêts professionnels;
- travailler en partenariat avec un milieu professionnel.

## Qui est admissible?

Les jeunes de 16 à 29 ans qui n'occupent pas un emploi à temps plein ni ne fréquentent à temps plein un établissement d'enseignement (maximum de 7 personnes par projet).

## Combien de temps faut-il consacrer au projet?

Au moins 20 heures par semaine.

## Quelle est la durée de l'aide?

De 9 à 52 semaines.

## Qui offre cette aide?

Le centre local d'emploi (CLE) en partenariat avec un organisme sans but lucratif ou une entreprise privée (incluant les travailleurs et travailleuses autonomes) dont les activités ont un lien avec le projet.

## Pour plus d'information

Visitez [emploiquebec.net](http://emploiquebec.net) ou rendez-vous à votre CLE.

**Pour savoir où se trouve votre  
centre local d'emploi, visitez  
[emploiquebec.net](http://emploiquebec.net) ou composez  
le 1 888 643-4721.**

*Le Québec est responsable des mesures actives d'emploi et de certaines fonctions du service national de placement financées par le Compte d'assurance-emploi du Canada.*